

Décembre 2021

PROJET DE PARC ÉOLIEN LES MIGNAUDIERES 2

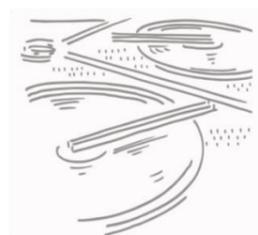
Communes de Brion et Saint-Secondin (86)

Dossier de demande d'autorisation environnementale
au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

Pièce 7A : Lettre de demande



Énergies renouvelables



Hydraulique urbaine
Eau et Assainissement



Milieu naturel



Ingénierie environnementale



Hydraulique fluviale



Agriculture
Environnement



FICHE DE SUIVI DU DOCUMENT		
Coordonnées du commanditaire	ABO Wind SARL 2, rue du Libre Echange CS 95893 31 506 TOULOUSE Cedex 5	
Bureau d'études	NCA Environnement 11, allée Jean Monnet 86 170 NEUVILLE-DE-POITOU	
HISTORIQUE DES MODIFICATIONS		
Version	Date	Désignation
0	13/10/2021	Création du document
1	13/12/2021	Version finale

Enregistrement des versions :

Versions < 1 versions de travail
Version 1 version du document déposé
Versions > 1 modifications ultérieures du document

AVANT-PROPOS

Le dossier de demande d'autorisation environnementale (DDAE) au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement relatif au projet de parc éolien des communes de Brion et Saint-Secondin (86) est constitué de différentes pièces distinctes, afin de faciliter sa lecture :

- Pièce 1 : Description du projet
- Pièce 2 : Note de présentation non technique
- Pièce 3A : Justificatifs fonciers
- Pièce 3B : Capacités techniques et financières
- Pièce 4A : Résumé non technique de l'étude d'impact sur l'environnement
- Pièce 4B : Étude d'impact sur l'environnement
- Pièce 4C : Annexes de l'étude d'impact sur l'environnement
- Pièce 4D : Etudes spécifiques
 - Pièce 4D : Etude écologique
 - Pièce 4D : Etude acoustique
 - Pièce 4D : Etude paysagère
 - Pièce 4D : Etude d'incidence Natura 2000
 - Pièce 4D : Autres études spécifiques (Expertise des zones humides, etc.)
- Pièce 4E : Autres fichiers obligatoires ICPE
- Pièce 5 : Etude de dangers et son résumé non technique
- Pièce 6A : Plan de situation au 1/25 000^{ème}
- Pièce 6B : Plans d'ensemble de chaque aérogénérateur et poste de livraison au 1/1 000^{ème}
- **Pièce 7A : Lettre de demande**
- Pièce 7B : Justificatif d'envoi du résumé non technique de l'étude d'impact aux communes des 6 km

La présente pièce (7A) du DDAE présente la lettre de demande du projet de parc éolien des Mignaudières 2, porté par ABO Wind, à Brion et Saint-Secondin (86).

LETTRE DE DEMANDE

SAS CPENR DES MIGNAUDIÈRES 2
2 rue du Libre Echange, CS 95893
31506 Toulouse Cedex 5

PREFECTURE DE VIENNE
7 place Aristide Briand
86000 Poitiers

A l'attention de Madame La Préfète

A Toulouse, le 15 septembre 2021,

Madame la Préfète,

En application de l'article L512-1 du Code de l'Environnement et des décrets n°2017-81 et 82 du 26 janvier 2017 relatifs à l'autorisation environnementale en matière d'installations classées pour la protection de l'environnement, je soussigné :

Patrick BESSIERE agissant en qualité de gérant de la société ABO Wind SARL, elle-même présidente de la société ayant pour raison sociale : SAS Centrale de production d'énergies renouvelables (CPENR) des Mignaudières 2,

Ai l'honneur de déposer un dossier de demande d'autorisation environnementale pour la réalisation d'un parc éolien.

Veuillez trouver ci-dessous les informations requises au titre des décrets n°2017-81 et 82 du 26 janvier 2017 relatif à l'autorisation environnementale :

Identité du demandeur	
Raison sociale de la Société	Centre de production d'énergies renouvelables des Mignaudières 2
Forme juridique	Société par Actions Simplifiées (SAS)
Adresse du siège social	2 rue du Libre Echange, CS 95893, 31506 Toulouse Cedex 5
NOM, Prénom et qualité du signataire de la demande	BESSIERE Patrick, en qualité de gérant de la société ABO Wind SARL, elle-même présidente de la société SAS Centrale de production d'énergies renouvelables des Mignaudières 2
N°SIRET	881 717 722 00014
N° APE	3511Z / Production d'électricité
Emplacement de l'installation	
Département	Vienne (86)
Commune(s)	BRION, SAINT-SECONDIN
Lieu de l'établissement actif	PDLs (A407, Brion), E1 (A313, Brion), E2 et E3 (A390, Brion), E4 (BO11, Saint-Secondin)
Nature, volume et classement des installations	
Nature des activités	Installations terrestres de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent
Volume des activités	Nombre d'aérogénérateurs : 4 Hauteur des mâts au sens ICPE : 142 m Hauteur au moyeu : 140 m Hauteur totale en bout de pale : 220 m Puissance unitaire : 5.5 MW Puissance totale installée : 22 MW Et deux postes de livraison Emprise au sol : 252 m ² Hauteur : 2,64 m
Rubriques de classement ICPE	2980-1 (A, 6 km)

Le dossier de la présente demande d'autorisation environnementale est constitué des éléments suivants :

1. Description du projet
dont les avis de démantèlement des propriétaires des parcelles concernées et des communes
2. Note de présentation non-technique
- 3A. Justificatif de la maîtrise foncière du terrain
- 3B. Capacités techniques et financières
4. Etude d'impacts sur l'environnement
 - a. Résumé non technique de l'étude d'impact sur l'environnement
 - b. Etude d'impact sur l'environnement
 - c. Annexes de l'étude d'impact sur l'environnement
 - d. Etudes spécifiques
 - i. Volet milieux naturels, faune, flore
 - ii. Volet acoustique
 - iii. Volet paysager
 - iv. Etude d'incidence Natura 2000
 - v. Autres études spécifiques (Expertises des zones humides, etc..)
 - e. Autres fichiers obligatoires ICPE
 - i. CERFA
 - ii. Formulaire Aviation militaire
 - iii. Formulaire Aviation civile
 - iv. Conformité du projet aux documents d'urbanisme
5. Etude de dangers et son Résumé non-technique
6. Plans réglementaires
 - a. Plan de situation au 1/25 000
 - b. Plans d'ensemble de chaque aérogénérateur et poste de livraison au 1/1000*
7. Autres documents
 - a. Lettre de demande
 - b. Justificatif d'envoi du résumé non-technique de l'étude d'impact aux communes des 6km

* : Conformément à l'article D181-15-2-9° du Code de l'environnement – Partie réglementaire – Livre 1^{er}, et par commodité, tenant compte de l'emprise du site, nous sollicitons une dérogation pour l'élaboration d'un plan à une échelle plus réduite que le plan d'ensemble au 1/200. Nous réaliserons ainsi pour chaque éolienne et poste de livraison un plan d'ensemble au 1/1000.

Nous nous tenons à votre disposition pour tout renseignement ou complément d'information que vous jugeriez utile. Nous vous prions d'agréer, Madame la Préfète, l'expression de nos sentiments respectueux.

 Signature numérique de
Patrick BESSIERE
Lieu : Toulouse
Date : 2021.09.16 17:16:17
+02'00'
Version d'Adobe Acrobat
Reader : 2021.007.20091

Patrick BESSIERE
Gérant d'ABO Wind SARL,
elle-même présidente de la SAS CPENR des Mignaudières 2